

Discours des vœux de la Présidente

25 janvier 2023 – 19 heures

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du CoRDIS, les directeurs et les agents de la CRE,

Mesdames et Messieurs, chers amis

Soyez les bienvenus à la Commission de régulation de l'énergie. Je suis très heureuse de vous accueillir pour ce moment d'échanges et de convivialité, pour mes premiers vœux en tant que Présidente. Je me réjouis de voir réunis, avec nos équipes, une large partie des acteurs du secteur de l'énergie : producteurs, fournisseurs, gestionnaires de réseaux et d'infrastructures, et aussi bien sûr représentants des pouvoirs publics et des associations. Votre présence nous honore, **elle illustre la place singulière de la CRE dans le paysage énergétique.** En tant que régulateur, la CRE propose, décide, arbitre, à partir d'une doctrine qui se construit pas à pas, dans le temps, dont les caractéristiques sont d'être lisibles et cohérentes. Elle est aussi porteuse de valeurs essentielles à son statut de régulateur que sont l'indépendance et l'impartialité. En ces périodes de crise, la CRE est une institution qui

fédère, qui rappelle les fondamentaux, qui met en perspective, qui contribue à informer les Français et les entreprises pour les accompagner, et enfin qui concourt à éclairer les pouvoirs publics face à des choix structurants pour le pays.

D'abord permettez-moi de vous souhaiter **une très belle et heureuse année 2023** et de vous adresser mes meilleurs vœux. Que cette année soit porteuse de joies et de réussites, professionnelles et personnelles, et qu'elle nous porte vers des rivages plus favorables, et surtout plus paisibles ! Le secteur de l'énergie en a bien besoin.

En effet, cette année a été pour nous tous une année de crise, et plus que jamais, l'énergie a été au cœur des préoccupations du pays. D'un sujet technique, elle devenue un sujet politique et médiatique, et elle le restera.

* * *

Notre première préoccupation pour l'hiver 2022/2023 a été la sécurité d'approvisionnement, et elle reste d'actualité pour l'hiver 2023/2024.

Pour l'hiver 2022/2023 nous sommes désormais collectivement plus rassurés, et je voudrais saluer toute l'équipe de France de l'énergie qui y a contribué, les acteurs du gaz comme ceux de l'électricité, en saluant tout particulièrement RTE bien sûr dans son rôle de responsable de l'équilibre électrique du pays, et EDF en tant que producteur dont les réacteurs nucléaires ont finalement été au rendez -vous. Depuis le 1^{er} janvier, la France est même redevenue exportatrice nette d'électricité, à hauteur de 1,4 térawattheure !

La CRE a contribué à cet effort de sécurité d'approvisionnement, tout d'abord en adaptant la régulation des modalités relatives au stockage de gaz pour favoriser leur remplissage. La campagne de remplissage pour l'hiver actuel a été un vrai succès, et nous allons continuer à travailler avec les acteurs du stockage, que je salue, pour atteindre le même résultat pour l'hiver prochain

La CRE a également pris les décisions de régulation nécessaires, en lien avec les pouvoirs publics, pour que nos 4 terminaux méthaniers puissent augmenter leurs capacités d'importations. Ils ont été au rendez-vous en 2022 et seront déterminants pour l'hiver prochain. La CRE a aussi fixé les modalités de régulation du FSRU au Havre, opéré par Total avec un raccordement au réseau réalisé par GRTgaz, dont la mise en service est prévue d'ici l'hiver prochain, et qui aura un réel impact sur notre sécurité d'approvisionnement.

Sur le temps long, la CRE maintient sa politique de fort soutien aux interconnexions. Pour la première fois en 2022, la France a été importatrice nette d'électricité. Sans les interconnexions, nous aurions connu un hiver plus difficile. 2022 a été l'année de l'ouverture de l'interconnexion Savoie Piémont, elle a aussi été l'année de l'inversion de l'interconnexion en gaz entre la France et l'Allemagne. **Ces interconnexions matérialisent la solidarité énergétique à l'échelle européenne.** La CRE continuera à soutenir les interconnexions en 2023, en évaluant les opportunités économiques et en établissant le cadre de régulation adapté avec le régulateur concerné, je pense en particulier à l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, Golfe de Gascogne.

Enfin, si nous réussissons tous actuellement le passage de l'hiver, nous le devons aussi aux efforts de sobriété que nous constatons depuis quelques mois, chez les ménages, dans les entreprises, à la fois en consommation totale et aussi en décalage de consommation nous permettant de passer la pointe. Une partie de cette sobriété est liée à une vraie prise de conscience, elle a été permise par une plus grande vigilance sur les consommations et par de l'efficacité et doit être soutenue et renforcée dans la durée.

La CRE y contribue dans son rôle d'information du grand public et des entreprises, et dans sa mission de fixation des tarifs pour renforcer l'attractivité des offres heures pleines /heures creuses et à pointe mobile. Elle y contribue particulièrement en ZNI en validant les programmes de maîtrise de la demande financés par la CSPE.

* * *

Néanmoins une partie de la baisse de la consommation constatée n'est pas une bonne nouvelle lorsque dans l'industrie notamment, elle n'est pas liée à de l'efficacité énergétique mais à des baisses de production dues à la hausse des prix, alors même que le maintien et le développement de l'activité industrielle sont vitaux pour le pays et que nous devons sécuriser les investissements de demain et les trajectoires de décarbonation.

La crise d'approvisionnement a en effet conduit à une hausse des prix de marché de l'énergie très importante, non soutenable en termes de justice sociale ou de compétitivité économique.

A court terme ces augmentations inédites ont conduit la CRE à renforcer son rôle de surveillance des marchés et à participer pleinement aux mesures de protection exceptionnelles mises en place par l'Etat.

A long terme la réponse est dans le développement accéléré des capacités de production, de transport et de distribution d'énergies décarbonées et dans la réforme du marché européen pour permettre au consommateur final d'en bénéficier.

* * *

Face à cette envolée inédite des prix, la CRE entend jouer pleinement son rôle essentiel de régulateur des marchés de l'énergie.

Tout d'abord en renforçant, en liaison avec l'ACER, la surveillance des marchés de gros pour faire pleinement respecter REMIT et s'assurer que ces variations de prix significatives n'ont pas été causées, ou n'ont pas généré, de comportements contraires à la réglementation.

Ensuite en s'assurant que les mécanismes en vigueur permettant de limiter les prix pour les consommateurs finals ne font pas l'objet de détournements. La CRE a ainsi intensifié la surveillance des fournisseurs sur l'ARENH et sur son reversement intégral au consommateur, en ouvrant pour la première fois, des enquêtes pour suspicion d'abus d'ARENH, puis en opérant le guichet 2023 avec des pouvoirs renforcés pour s'assurer de la cohérence de la demande du fournisseur par rapport à l'évolution passée et prévisionnelle de son portefeuille client.

Je compte sur le CORDIS pour agir avec force et rapidité par la suite pour ces enquêtes.

Plus généralement, en lien avec le médiateur de l'énergie et avec le médiateur des entreprises, la CRE s'assure de la transparence du marché et des offres et apporte de la clarté dans la tempête, en mettant à la disposition de tous les consommateurs une information claire et neutre sur la réalité des prix de marché. C'est ainsi que nous avons pris l'initiative, en octobre dernier, de publier chaque semaine des prix de référence pour les PME, leur permettant de signer leur contrat avec une meilleure compréhension de la formation des prix de marché.

La CRE participe également pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre **des mesures exceptionnelles de protection des consommateurs** décidées par le Gouvernement et le Parlement, je pense bien sûr aux boucliers gaz et électricité et à l'amortisseur PME et TPE. Nous opérons les guichets d'acompte et de versement définitif, en gaz comme en électricité, et nous nous assurons de la juste répercussion au client final d'aides qui se chiffrent désormais en dizaines de milliards d'euros.

J'en profite pour saluer le rôle majeur joué par les fournisseurs pendant la crise. La plupart d'entre eux ont joué le jeu vis-à-vis de leurs clients en respectant la charte signée il y a quelques mois, en accompagnant les particuliers, mais aussi les copropriétés, les syndicats, les HLM, et bien sûr les entreprises. Je tiens en particulier à saluer votre engagement très largement tenu de proposer un contrat à toutes les entreprises et à toutes les collectivités au plus fort de la crise, c'est grâce à votre mobilisation que très peu de clients sont sans fournisseurs aujourd'hui.

Je sais que les situations sont complexes, les risques économiques réels. Je sais que les règles de ces aides ne sont pas encore stabilisées alors que l'année 2023 a déjà débuté, et qu'il faut être attentif aux process de facturation pour ne pas mettre en péril les systèmes opérationnels de fourniture ni notre trajectoire de passage de l'hiver. La CRE y sera attentive dans son rôle de conseil, et dans ses modalités de gestion opérationnelle.

Dans ce cadre, les TRVE calculés par la CRE ne sont plus le tarif facturé au consommateur, mais la base de compensation des fournisseurs pour que les consommateurs puissent bénéficier du bouclier tarifaire. Le contexte actuel de prix de gros très élevés de l'électricité a nécessité **d'ajuster la méthode de construction des TRVE**, afin de mieux refléter les coûts de fourniture d'électricité tout en maintenant leur stabilité qui est l'un de leurs éléments constitutifs.

Coté gaz, la fin des TRV en juillet prochain provoque beaucoup d'inquiétudes nourries de pas mal d'incompréhensions. C'est pourquoi je tiens à être claire sur ce sujet : c'est le bouclier tarifaire qui protège les consommateurs, et pas les TRV gaz, qui évoluent chaque mois sur la base des prix de gros. La CRE publiera des prix de référence qui intégreront l'ensemble des coûts des fournisseurs (achat du gaz, réseau, coûts commerciaux, etc.). Les fournisseurs pourront donc proposer des offres indexées sur ces tarifs comme ils le faisaient auparavant avec le TRVG. La CRE veillera par ailleurs à la qualité des offres de bascule qui accueilleront les clients encore aux TRV gaz ne choisissant pas de fournisseur, le travail est déjà largement engagé avec Engie et le sera également avec les ELD.

* * *

A moyen terme, c'est le développement accéléré de l'offre des énergies décarbonées et la réforme du marché européen qui protégeront le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises.

Nous le savons tous, les **ENR sont indispensables** pour atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 et renforcer notre souveraineté énergétique en arrêtant les importations d'énergies fossiles.

Ce qui est vrai pour les ENR l'est aussi pour le nucléaire, il ne faut pas opposer les deux mais au contraire les combiner pour atteindre nos engagements climatiques. Je salue à cette occasion le travail de l'exécutif et du Parlement sur les projets de loi ENR et nucléaire, qui fourniront des outils précieux en la matière. Concernant, l'accélération de la mise en service d'installations de production de l'ensemble des filières renouvelables, en électricité et en gaz, la CRE est actrice de la mise en œuvre des objectifs des PPE actuellement en vigueur et contribuera aux travaux de la loi PPE à venir pour l'hexagone et aux PPE en cours de définition dans les ZNI.

La CRE instruit sans relâche les différents appels d'offres, solaire, éolien terrestre et maritime, ZNI, et s'assure du bon équilibre économique des projets tout en veillant à l'optimisation de la dépense publique. En 2022 **nous avons également, en partenariat avec le ministère de la Transition énergétique, adapté les cahiers des**

charges des appels d'offres et les tarifs d'achat des installations d'ENR pour leur permettre de faire face à la hausse des taux d'intérêt, des prix des matières premières et les inciter à produire le plus rapidement possible. Il est important de souligner qu'en 2022 et pour la première fois la filière ENR est contributrice nette aux charges de CSPE, permettant ainsi l'atténuation du coût du bouclier.

Par ailleurs, pour le développement des ENR, le rôle des réseaux de distribution et de transport est crucial.

En électricité, la CRE accompagnera RTE et Enedis pour calibrer les besoins en investissement permettant l'adaptation des réseaux, avec des objectifs ambitieux en matière de raccordement des nouvelles installations renouvelables, de l'éolien offshore à l'autoconsommation individuelle. Je sais les gestionnaires de réseaux extrêmement mobilisés pour faire face à ces nouveaux besoins, ainsi qu'aux enjeux de modernisation, de décentralisation et de numérisation du réseau. De son côté la CRE a déjà pris en compte ces enjeux très concrètement dans l'élaboration du TURPE pour 2021-2024 et y sera à nouveau particulièrement attentive pour les prochains tarifs.

S'agissant des réseaux et infrastructures de gaz, la CRE va devoir, avec GRTgaz, Teréga, Storengy, Elengy, GRDF et les ELD, gérer le paradoxe d'adapter les infrastructures afin d'accueillir les nouvelles formes de production de gaz décarboné tout en anticipant la baisse programmée de la consommation, c'est notamment l'un des enjeux de l'élaboration de la prochaine génération des tarifs d'infrastructures gazières qui démarre dans quelques semaines.

Ce développement accéléré de la production d'énergie bas carbone sera aussi la clé de la protection du consommateur final, sous réserve de la nécessaire réforme européenne des marchés de l'énergie. En un sens, la crise actuelle est une opportunité historique pour préparer le système énergétique européen à la transformation majeure devant lui pour atteindre la neutralité carbone. C'est aussi l'occasion pour nous de porter une Europe de l'énergie plus forte, plus intégrée, mais aussi de faire évoluer la vision de la Commission européenne et de certains États membres.

Tout d'abord je souhaite réaffirmer **que le marché de gros actuel**, qui fonctionne sur la base du merit order avec un horizon de court terme, a permis de maintenir l'équilibre physique entre l'offre et la demande en Europe pendant la crise, et **doit être préservé**.

Il doit néanmoins être complété en faisant **émerger un vrai marché de long terme**, encore balbutiant aujourd'hui. Un tel marché aurait pour vertu de former des prix de gros plus stables et plus proches du coût complet de production, essentiellement sur une base de coûts fixes issus de la production d'énergies décarbonées, sans dépendre de la volatilité du prix du gaz. Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment les « contrats pour différence » et les « PPA », signés de gré à gré ou avec des instruments nouveaux assurant leur liquidité.

Pour que la réforme du marché européen de l'énergie atteigne ses objectifs, encore faut-il que ces prix de long terme des énergies décarbonées soient transférés aux consommateurs. Différentes options existent, que ce soit à travers un renforcement des obligations de couverture des fournisseurs associées à des mécanismes nouveaux de couverture des risques, ou à travers le maintien d'interventions des Etats. C'est dans cette perspective que doit être préparée dès aujourd'hui la fin de l'ARENH en 2025 et les mécanismes qui lui succéderont.

La CRE est pleinement mobilisée pour prendre une part active à cette réflexion stratégique de l'évolution des marchés européens et nationaux de l'énergie. **Le 15 décembre dernier, nous avons organisé un colloque à la Maison de la Chimie, sur la réforme du *market design* européen,** rassemblant des universitaires internationaux pour débattre de ces enjeux. Ils produiront pour le mois de mars des premières analyses concrètes des différentes options sur la table.

La CRE quant à elle contribuera à la consultation européenne et travaillera avec ses homologues et l'ACER d'un côté, avec les autorités françaises de l'autre, à faire de cette réforme un succès.

En conclusion je voudrais dire un mot de nos travaux internes. En effet, face ces enjeux qui parfois donnent un peu le vertige, j'ai souhaité que la CRE puisse prendre le temps de la réflexion interne et se doter d'une feuille de route stratégique pour les années 2023 et 2024.

Cette feuille de route intègre ces grands enjeux que je viens d'esquisser en quelques minutes et leurs impacts pour notre action au quotidien et à long terme. Elle nous servira de boussole et j'espère qu'elle sera également utile à nos partenaires. Merci à celles et ceux d'entre vous qui y ont contribué. Nous la rendrons publique dans les prochains jours.

Vous le voyez, cette année est riche, elle ne sera probablement pas de tout repos ! Je vous invite donc sans plus tarder à reprendre des forces autour du verre de l'amitié.